



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Ressources Humaines

Toulouse, le 31 mars 2026

Affaire suivie par :

Gaëlle Duflos
Chargée de mission académique recrutement
Mél : recrutement@ac-toulouse.fr

Le recteur de l'académie de Toulouse

À

Rose David
Correspondante handicap académique
Mél : correspondant-handicap@ac-toulouse.fr

Mesdames et Messieurs les personnels contractuels

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

S/c

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'académie
Directrices et Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement
du second degré public et privé

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'école
du premier degré public et privé

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs, cheffes et chefs de
service du rectorat et des services académiques

Objet : Recrutement par la Voie Spécifique – Campagne 2026 : Postes d'Enseignants du Public et du Privé sous Contrat (Premier et Second Degrés) et Postes Administratifs (Catégories A, B et C)

Ce dispositif est mis en œuvre sur le fondement de l'article L. 352-4 du code général de la fonction publique. Les candidats recrutés par cette voie sont initialement employés sous contrat. Sous réserve d'une évaluation positive de l'aptitude professionnelle à l'issue de cette période, ils peuvent être titularisés.

La présente circulaire a pour objet d'informer toute personne intéressée et remplissant les conditions, de l'ouverture de la campagne de recrutement par la voie spécifique.

1. Champ d'application

Le recrutement par la voie spécifique permet aux travailleurs en situation de handicap d'accéder aux postes d'enseignants publics et privés sous contrat (premier et second degrés), ainsi qu'aux postes administratifs des catégories A, B et C. Les candidats sont recrutés sous contrat, avec une perspective de titularisation à l'issue de leur période contractuelle.

2. Conditions d'éligibilité

Pour être éligible à ce dispositif, le candidat doit :

- Disposer d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou tout autre titre en cours de validité, relevant de l'une des catégories définies à l'article L.5212-13 du Code du travail.
Pour éviter les situations de rupture de droits, le décret n° 2018-850 du 5 octobre 2018 relatif à la simplification de la procédure de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) stipule que cette reconnaissance est à présent prolongée jusqu'à la décision de son renouvellement par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).
Toutefois, seule la demande de renouvellement, avant la date d'échéance, prolonge le titre BOE jusqu'à la décision suivante. La copie de l'attestation de demande de renouvellement délivrée par la MDPH fera foi.
- Ne pas être fonctionnaire.

- Remplir les conditions de diplômes exigées pour l'accès au corps concerné, identiques à celles requises pour le concours externe.
- Être recruté sous condition de compétence et d'existence d'un besoin identifié

3. Procédure de recrutement

a. Dépôt des candidatures : Jusqu'au 15 avril 2026

Les candidats soumettent leur candidature et suivent l'avancement de leur dossier via la plateforme "Démarches Simplifiées", accessible à l'adresse suivante : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/recrutement-par-voie-specifique-2026>

ou depuis le lien vers la page web académique :

<https://www.ac-toulouse.fr/recrutements-par-voie-contractuelle-ouverts-aux-beneficiaires-de-l-obligation-d-emploi-boe-127856>

Les dossiers incomplets ou transmis hors délai par tout autre moyen ne seront pas recevables.

b. Pré sélection

La reconnaissance en qualité de travailleur handicapé ne constitue pas un critère automatique de recrutement. Seuls les candidats dont le profil correspond aux exigences des postes à pourvoir peuvent être retenus, dans le respect des besoins spécifiques de l'administration. Sous réserve de la réunion de ces conditions, un processus de présélection des candidatures est mis en œuvre.

c. Entretien

Les candidats présélectionnés seront conviés à un entretien. D'une durée d'environ 30 minutes, cet entretien aura pour objectif d'examiner les compétences des candidats et de vérifier l'adéquation de leurs qualifications avec les exigences du poste.

Les candidates et candidats retenus seront convoqués auprès d'un médecin de l'académie de Toulouse, qui se prononcera pour vérification de la compatibilité du handicap avec le poste à occuper, tout en considérant quels aménagements de poste pourront s'avérer nécessaires.

Sur la base de ces éléments, et sous réserve de la disponibilité d'un poste définitif, la décision de recrutement sera prise par l'administration et sera formalisée par un contrat à durée déterminée de 12 mois à compter du 1er septembre de la même année.

4. Le déroulement du contrat

Le déroulement du contrat aura lieu dans les mêmes conditions que celles prévues pour les lauréates et lauréats aux concours externes du corps dans lequel elles et ils ont vocation à être titularisés. Les contractuelles et contractuels recrutés bénéficient donc d'actions de formation, au même titre que les stagiaires issus du concours.

Chaque agente ou agent recruté bénéficiera d'un parcours d'entrée dans le métier visant à faciliter sa prise de poste et à l'aider dans le développement de ses aptitudes professionnelles afin de répondre aux exigences des différents métiers. Un entretien avec un jury sera organisé afin d'apprécier les compétences professionnelles acquises durant cette période probatoire. Aucune autre considération, notamment relative au handicap, ne sera prise en compte. Sur avis du jury, la titularisation de l'agente ou l'agent sera ou non prononcée par le Recteur de l'Académie de Toulouse.

5. Calendrier prévisionnel des opérations

Afin de garantir le bon déroulement du processus de recrutement, les différentes étapes sont organisées comme suit :

- Dépôt des candidatures :
 - Jusqu'au 15 avril 2026
 - via la plateforme "Démarches Simplifiées", accessible à l'adresse suivante : [insérer le lien ici].
- Déroulement des entretiens pour les candidatures pré sélectionnées
 - Du 28 avril 2026 au 13 mai 2026
- Entretien médical préalable à la prise de poste :
 - Du 08 juin 2025 au 19 juin 2026
- Émission et signature des contrats :
 - à compter du 22 juin 2026

Pour le recteur et par délégation,
 Pour le secrétaire général empêché,
 Le secrétaire général adjoint
 Directeur des ressources humaines
 Laurent MACH